



GUIDE D'INTERPELLATION

POUR LES ÉQUIPES DE
DISCERNEMENT AU DIACONAT

« Le Fils de l'homme est venu non pour être servi
mais pour servir » (Mc 10, 45)



Messe chrismale 2023 - CP : JP Poirier

SOMMAIRE

Composition de l'équipe.....	P2
Objectifs de l'équipe.....	P2
Qu'est ce qu'un diacre permanent ?.....	P3
Appeler au diaconat.....	P4
Qui interpeller ?.....	P5
Critères objectifs à prendre en compte.....	P5
Quel est l'objectif de l'interpellation ?.....	P6
Comment interpeller ?.....	P6
Accueillir une personne qui ressent un appel intérieur au diaconat....	P7
Accompagner le candidat dans son discernement et sa réflexion.....	P8
La place du diacre et de son épouse.....	P9
Le choix du célibat.....	P9
Le pré-discernement.....	P9
La formation.....	P10

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Lors des vœux 2023 du diocèse, Monseigneur Marc Beaumont a annoncé la création d'équipes de discernement dans le but d'interpeller des hommes pour entrer en formation diaconale.

Ces équipes, une par doyenné de notre diocèse, seront constituées autant que possible, d'un diacre et de son épouse, d'un prêtre, d'un religieux ou d'une religieuse et d'un laïc.

OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

- Présenter le diaconat permanent dans les paroisses
- Réfléchir avec les équipes locales (EAP, CPP et d'autres équipes pastorales) à des personnes susceptibles d'être interpellées pour entrer en année de discernement. L'interpellation sera faite par l'évêque ou son délégué diocésain pour le diaconat, ou par le curé de la paroisse ou toute personne mandatée par l'évêque pour cette mission.





Pèlerinage de la Paix à Souvigny 2023 - CP Marie-Alix Boudet

QU'EST-CE QU'UN DIACRE PERMANENT ?

Ministre de l'Église de Dieu parmi les hommes : le diaconat fait partie des trois ministères ordonnés de l'Église Catholique, en communion avec l'évêque et les prêtres du diocèse.

L'ordination diaconale se fait toujours dans le cadre de l'Église diocésaine, dans un cheminement de plusieurs années, sous la responsabilité de l'évêque. Un discernement préalable à la vocation diaconale est nécessaire avant que le candidat n'entame son cheminement et sa formation en vue d'une possible ordination.

Aujourd'hui, la plupart des diacres permanents sont des hommes mariés, investis dans la vie professionnelle. Lorsque le candidat au diaconat est marié, son épouse est engagée avec lui dans le parcours de discernement et de formation. L'épouse exprime son indispensable approbation dès le début du discernement, car ils sont liés par le sacrement de mariage. L'accord de l'épouse est exprimé publiquement lors de l'ordination.

C'est à chaque couple, en fonction de son histoire, d'inventer sa manière de vivre le diaconat, la famille restant le premier lieu de mission des diacres mariés.

La vie professionnelle du diacre est aussi un lieu de mission important et suppose une autonomie financière qui lui permette d'être bénévole au service du diocèse.

APPELER AU DIACONAT

C'est le concile Vatican II (1962-1965) qui a restauré l'état de diacre permanent, disparu depuis longtemps. Le diacre permanent ne se destine pas au presbytérat et reste diacre toute sa vie. On compte aujourd'hui environ 3000 diacres en France.

Comme le prêtre, le diacre est rattaché (incardiné) à un diocèse. Il reçoit sa mission directement de son évêque, pour aider celui-ci dans sa charge. Il lui promet obéissance lors de son ordination. Son ministère est permanent mais il se concrétise par des missions particulières données pour un temps et révisables.

Comme toute vocation d'Église, le diaconat permanent est avant tout un appel du Seigneur à le servir et à servir ses frères et sœurs.

Cet appel est ressenti peu à peu au plus intime de la personne, jusqu'à devenir une invitation à un cheminement possible. Celui-ci s'inscrit dans un temps plus ou moins long.

Devenir diacre, c'est s'engager, au nom de l'Évangile, en recevant la mission de se tenir au seuil pour servir gratuitement.

Devenir diacre suppose un cheminement de plusieurs années ainsi que l'authentification par l'Église de cet appel.



Ordination diaconale de Nicolas Carlier
Le 6 octobre 2019 à la cathédrale
CP : JP Poirier

QUI INTERPELLER ?

Les communautés chrétiennes connaissent les réalités locales ainsi que les enjeux et les besoins missionnaires et pastoraux des paroisses et du doyenné.

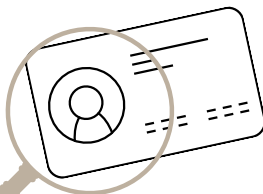
L'interpellation au diaconat nécessite avant tout de sensibiliser les fidèles à la richesse du ministère diaconal. Le curé et les équipes pastorales sont invités à définir les priorités et quels hommes pourraient être interpellés en vue d'un éventuel cheminement vers le diaconat permanent.

« Il y a diversité des dons de la grâce, mais c'est le même esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; diversité de modes d'action, mais c'est le même Dieu qui, en tous, met tout en œuvre. A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien de tous. » (1 Co 12, 4-7)

CRITÈRES OBJECTIFS À PRENDRE EN COMPTE

Avant d'interpeller les potentiels candidats au ministère diaconal, il convient préalablement de s'assurer que leur profil réponde aux critères suivants :

- Des hommes âgés de plus de 25 ans, au jour de l'ordination, s'ils sont célibataires, et qui s'engagent à le rester
- Des hommes mariés depuis plus de 10 ans et âgés de plus de 35 ans au jour de l'ordination
- Baptisés, confirmés, insérés dans la communauté chrétienne, disponibles pour approfondir leur vie de « disciples » du Christ par la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Église
- Déjà engagés au service des autres, dans l'Église et/ou dans la société.





Messe chrismale 2024
CP : JP Poirier

QUEL EST L'OBJECTIF DE L'INTERPELLATION ?

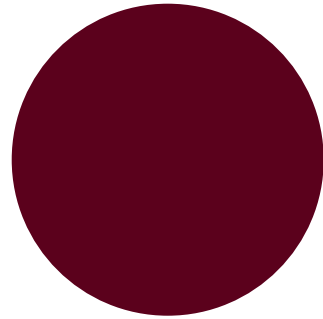
- Permettre à l'interpellé de se mettre en recherche pour savoir si le Seigneur l'appelle à servir l'Église à la manière du Christ, dans le diaconat
- Permettre aux époux d'échanger et de se situer librement par rapport à cette interpellation et au regard de leur situation d'époux et d'épouse, de père et de mère.

COMMENT INTERPELLER ?

L'ensemble des membres de l'équipe est invité à discerner quels hommes pourraient être interpellés.

L'évêque, ou son délégué diocésain pour le diaconat, ou le curé ou toute personne mandatée par l'évêque pour cette mission, interpelle effectivement le candidat pressenti. Le service diocésain du diaconat aide à cette sensibilisation et à ce discernement.

L'interpellation se fait toujours dans la plus grande discrétion par respect pour la liberté du candidat de répondre ou non à cet appel, et de l'Église d'interrompre ou non le cheminement en cours. Si l'homme est marié, l'interpellation se fait toujours en présence de l'épouse. La confidentialité de la démarche doit être conservée jusqu'au moment de l'appel décisif du candidat au diaconat.



ACCUEILLIR UNE PERSONNE QUI RESSENT UN APPEL INTÉRIEUR AU DIACONAT

Le prêtre, ou le responsable de service ou de mouvement, écoute attentivement la personne et vérifie d'abord les critères objectifs listés ci-dessus et ses motivations. Puis il encourage la personne à poursuivre une vie de prière et à initier un accompagnement spirituel. Il lui propose de parler de son appel au curé de la paroisse. Par ailleurs, le prêtre, ou le responsable de service ou de mouvement, informe le délégué diocésain pour le diaconat de son échange avec la personne.

ACCOMPAGNER LE CANDIDAT DANS SON DISCERNEMENT ET SA RÉFLEXION

Une fois que le candidat a été interpellé, il peut s'avérer utile de lui proposer différentes possibilités d'accompagnement préalable pour l'aider dans sa réflexion et son discernement.

En voici quelques exemples :

- Rencontre d'un diacre et de son épouse
- Echange avec des personnes de confiance qui sauront garder la confidentialité de l'interpellation et de la démarche
- Rencontre régulière et individuelle d'un accompagnateur spirituel.

Il est important de toujours garder à l'esprit que l'interpellation d'un candidat ne présuppose pas obligatoirement qu'il sera finalement ordonné. Jusqu'au jour de son ordination, le candidat peut être amené à renoncer à sa démarche, pour diverses raisons personnelles, et la communauté chrétienne ne doit pas peser sur sa décision. De même, l'Église pourrait être amenée à interrompre ce cheminement, si elle se rend compte que les conditions nécessaires ne sont pas réunies pour l'ordination diaconale.





Rencontre des diacres et de leurs
épouses autour de Mgr Marc Beaumont
Avril 2022, Maison diocésaine Saint-Paul
CP : Diocèse de Moulins

LA PLACE DU DIACRE ET DE SON ÉPOUSE

Lorsqu'un homme marié est interpellé, toute sa famille est concernée. Le pré-discernement doit permettre de vérifier que la proposition du diaconat peut s'inscrire dans le chemin du couple et dans la vie de la famille.

Pour l'homme interpellé, il s'agit de vérifier comment l'appel de l'Esprit Saint à être configuré au Christ Serviteur peut s'enraciner dans la dimension sacramentelle de son couple. Ultérieurement, il conviendra, si le couple a des enfants, de les informer et, en temps voulu, de les consulter si l'âge le permet.

LE CHOIX DU CÉLIBAT

Pour les candidats qui choisissent de vivre dans le célibat, il convient de veiller à la maturation de ce choix durant le temps de discernement et de formation.

LE PRÉ-DISCERNEMENT

L'interpellé et son épouse s'engagent à approfondir leur discernement et leur disponibilité pour grandir comme « disciples » du Christ Serviteur.

Ils seront invités à intégrer un groupe diocésain (ou provincial) d'aide au discernement, durant une année, avec d'autres candidats. Ce premier cheminement vise à éclairer les questionnements du couple, et permet à l'équipe diocésaine (ou provinciale) de connaître le candidat et son épouse.

LA FORMATION

Après une année de pré-discernement, il est nécessaire de suivre un temps de formation selon le programme établi par le diocèse. Cette formation, qui dure habituellement quatre ans avant l'ordination, se poursuivra durant deux années après celle-ci. Plusieurs enjeux sont pris en compte :

- S'ouvrir à un lien nouveau au Christ Serviteur et à son Église et découvrir ce qu'est le ministère ordonné
- S'imprégner de la vocation de l'Église et vérifier sa cohérence personnelle avec la responsabilité diaconale
- Se former à la vie spirituelle et ecclésiale et intégrer des éléments essentiels du sacrement de l'Ordre en vue du diaconat permanent
- Acquérir une compétence (biblique, théologique, liturgique, pastorale) pour être en mesure de communiquer avec les gens d'aujourd'hui et exercer la diaconie de la Parole
- Approfondir le lien entre son état de vie (familiale, professionnelle, sociale, ...) et le ministère diaconal, pour les célibataires comme pour les hommes mariés, enracinant sa vocation dans la vie de couple et l'exercice de la paternité
- Grandir dans une attention pastorale, s'ouvrant aux joies et aux peines des hommes et des femmes de ce temps.

Un accompagnateur spirituel et une équipe d'accompagnement veillent particulièrement à la liberté du candidat, à la vérité de sa démarche et à son charisme.



FRATERNITÉ DIACONALE

Comme toutes les vocations, le diaconat ne se vit pas seul. La signification profonde de ce ministère se lit à travers la diversité des personnalités de la fraternité diaconale et des missions d'Église. Le groupe des diacres est une fraternité qui s'enracine dans l'Évangile célébré, annoncé, et vécu. Pour les diacres, et les épouses qui souhaitent y être associées, elle est un lieu de communion, de prière, d'amitié, de soutien fraternel et de convivialité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pistes d'actions


- Intervention / présentation aux membres des EAP/ CPP
- Réunions d'informations en paroisse pour présenter le diaconat permanent (explications, témoignages...)

Documents et supports

- Plaquette « Devenir Diacre » 
- Charte du diaconat permanent en Bourbonnais 
- Liens pour sites et vidéo de présentation du diaconat permanent :

<https://diaconat.catholique.fr> 

Contact

 diaconat@moulins.catholique.fr

